

A.C.P
SARL UNIPERSONNELLE AU CAPITAL DE 3.000 €
99, AVENUE DE METZ
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE
EN COURS D'IMMATRICULATION AU RCS DE CHALONS EN CHAMPAGNE

Le soussigné :

Monsieur Quentin LERICHE, né le 8 mars 1985 à CHALONS SUR MARNE (51),
demeurant 99, avenue de Metz – 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

Propriétaire de la totalité des 300 parts sociales de 10 Euros composant le capital
social de la société .

A cet effet, il a pris les décisions suivantes relatives à :

NOMINATION DU GERANT

Le soussigné nomme en qualité de gérant de la société :

Monsieur Quentin LERICHE, né le 8 mars 1985 à CHALONS SUR MARNE (51),
demeurant 99, avenue de Metz – 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE, pour une
durée illimitée.

Monsieur Quentin LERICHE n'entrera effectivement en fonction qu'à partir du jour
où la société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés.

Monsieur Quentin LERICHE déclare accepter les fonctions de gérant qui viennent
de lui être confiées. Il affirme n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction
susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

POUVOIRS DU GERANT

Le gérant exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et
réglementaires et dans les conditions prévues à l'article 14 des statuts.

REMUNERATION DU GERANT

En rémunération de ses fonctions, le gérant aura droit à une rémunération qui sera
fixée au cours d'une prochaine délibération des associés.

Il aura droit en outre au remboursement de ses frais de représentation et de
déplacement, sur justificatifs.

Fait à CHALONS EN CHAMPAGNE

Le 17/04/2012



Quentin LERICHE
"Bon pour les fonctions de gérant"